

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 147

8 mars 1999

SOMMAIRE

Atlantis Location Maritime S.A., Luxembourg	7050	News Paper, S.à r.l., Schifflange	7019
(Georges) Beaumont Invest, S.à r.l., Luxembourg	7012	Nilestate Holding S.A., Luxembourg	7025
Comptoir du Vin, S.à r.l., Schifflange-Foetz	7011	Nomura Rosenberg Alpha Fund 3000, Sicav, Luxembourg	7023
Ensch Soeurs, S.à r.l., Ettelbruck	7049	Nurtab S.A., Steinsel	7025, 7027
Etab Engineering, GmbH, Remich	7011	Occam S.A., Luxembourg	7022, 7023
Ets Emile Baum, S.à r.l., Bergem	7011	(L') Or Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7019
Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg	7011	Papala-Pub, S.à r.l., Differdange	7025
Euroblick Holding S.A., Soparfi, Luxembourg	7012	Parivest S.A., Luxembourg	7027
Eurogolf Finance Holding S.A., Luxembourg	7012	Partex International S.A., Luxembourg	7028
Europäische Hypothekenbank S.A., Luxembourg	7011	Partilimmob International S.A., Luxembourg	7029
(The) European Strategic Investments Fund, Sicav, Luxembourg	7045, 7046	Peinture Colibri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7028
European Waste Control, GmbH, Luxembourg	7055	Peinture Gunther, S.à r.l., Schouweiler	7027, 7028
Finagi S.A., Luxembourg	7012	P.K. Inter-Trading, S.à r.l., Alzingen	7028, 7029
Finance et Garanties S.A., Luxembourg	7012	Plâtrerie Giombetti, S.à r.l., Huncherange	7030
Financière Mornale S.A., Luxembourg	7010	PMG, GmbH, Luxembourg	7032
(The) Four Plus (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7048	Price and Quality S.A., Wiltz	7029, 7030
Geniebat, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7012	Pro-Expansia S.A., Luxembourg	7030, 7031
Global Investment Finance Holding S.A., Luxembourg	7013	Provac S.A., Luxembourg	7032
Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxembourg S.A., Luxbg	7013	Publi-Graphics Holding S.A., Luxembourg	7034
Halwin International S.A., Luxembourg	7014	RDS International, L.L.C., USA	7034
H20 Investissements et Finance S.A., Luxembourg	7013, 7014	Representation Public Cy S.A., Luxembourg	7034
Immobilière Rivoli S.A., Luxembourg	7017	Resimmo S.A., Luxembourg	7035
Immo Lux - Airport S.A., Luxembourg	7016, 7017	Riceputi, Aversano, Berti et Pezzan, S.e.n.c., Luxembourg	7031
Industrie S.A., Luxembourg	7014	Riviera Property S.A., Luxembourg	7041
Infurope S.A., Luxembourg	7015	Rolub S.A., Luxembourg	7032, 7033
Intabex Holdings Worldwide S.A., Luxembourg	7015	Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg	7034
International Water Management Cy S.A., Luxembourg	7017	S.C.A.C. S.A., Société Commerciale de l'Airconditionnement et du Chauffage, Luxembourg	7041
Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7018	Schindler, S.à r.l., Luxembourg	7035
ITC Intertrading, S.à r.l., Luxembourg	7018	Scientor S.A., Luxembourg	7035
Jenny Real Estate S.A., Luxembourg	7018	Security Capital European Services S.A., Luxembg	7036, 7039
J-Way, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7018	Sempre S.A., Luxembourg	7035
Kirkland Overseas S.A., Luxembourg	7018	Servitia S.A., Luxembourg	7033
Lacsa S.A., Bertrange	7019	Sirus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7041
Laduco S.A.H., Luxembourg	7019	Sixton Holding S.A., Luxembourg	7040
Librairie Diderich, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7019	Société de Participations Investitori Associati SRL, Luxbg	7047
Loer, GmbH, Remich	7018	Sociétés de Participations Mécaniques et Industrielles S.A., Luxembourg	7047
Lucbeteiligung AG, Luxembourg	7020	Société du Madal (Luxembourg) S.A., Luxembg	7042, 7043
Luxequip Holding S.A., Esch-sur-Alzette	7020	Société Européenne de Boissons S.A., Luxembourg	7044
Lux-Hopt, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7020	Spectrum Technology Research & Consulting S.A., Bertrange	7041
Lux V.A., S.à r.l., Tétange	7020	Stasia S.A., Luxembourg	7043, 7044
Mazzoni, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7020	Stock Américain, S.à r.l., Luxembourg	7044
Mechanical and Industrial Development Holding S.A., Luxbg	7020	Struwelpeter, S.à r.l., Mondrange	7035
Melkat S.A., Luxembourg	7021, 7022	Sulam S.A., Luxembourg	7046
M.F.I.C. Trade Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7039, 7040	Teich Investment Holding S.A., Luxembourg	7048
Monplaisir, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	7021	Torm S.A., Luxembourg	7048, 7049
Morgana Holding S.A., Luxembourg	7021	Tower Holdings S.A., Luxembourg	7049
MT-Specialists, S.à r.l., Strassen	7022	Trasaghis Holding S.A., Luxembourg	7050
Mullebutz, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7022	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxbg	7054, 7055
Neuco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7019		
New Hotel-Restaurant du Chemin de Fer, S.à r.l., Luxbg	7023		

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.488.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE MORNALE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.488, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 305 du 26 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 355 du 5 août 1993.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire Madame Giordina Tucci, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

– Modification de l'exercice social qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante. Par dérogation, l'exercice en cours ayant commencé le premier janvier 1998 s'est terminé le trente novembre 1998.

– Modification subséquente de l'article 10 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1998 s'est terminé le 30 novembre 1998. L'exercice social ayant commencé le premier décembre 1998 se terminera le 30 novembre 1999.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, G. Tucci, N. Henoumont et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 113S, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

F. Baden.

(00073/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

F. Baden.

(00074/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

EUROPÄISCHE HYPOTHEKENBANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B. 30.469.

EXTRAIT

Herr Dr. Lutz Mellinger hat sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 20. November 1998 niedergelegt.

Die Generalversammlung vom 20. November 1998 hat im Rahmen der Nachfolgeregelung anstelle des zum 20. November 1998 aus dem Verwaltungsrat ausgeschiedenen Herrn Dr. Lutz Mellinger, Herrn Jean-Luc Spetz sowie Herrn Walter Siemann zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bestellt, und zwar jeweils mit Wirkung zum 20. November 1998 bis zum Schluss der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wurde damit nach Artikel 9 der Satzung auf vier festgesetzt.

Die Generalversammlung hat weiterhin beschlossen, mit Wirkung zum 20. November 1998, Herrn Bernd Knobloch zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Jean-Luc Spetz zum geschäftsführenden Mitglied und stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Herrn Walter Siemann zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates zu bestellen.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00068/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

COMPTOIR DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange/Foetz.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1999.

Signatures.

(00050/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ETAB ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marche.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 30 décembre 1998, vol. 175, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 décembre 1999.

Pour ETAB ENGINEERING, GmbH
BUREAUX COMPTABLES ERB

Signature

(00061/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ETS EMILE BAUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem.

R. C. Luxembourg B 15.110.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 311, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00062/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.859.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Lisbonne le 27 août 1998

Le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Olof Fält en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Per-Arne Rudbert.

Pour EUREKO REINSURANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00065/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

EUROBLICK HOLDING S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.379.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1998.

A. Dehem
Administrateur

(00066/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

EUROGOLF FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 26.424.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00067/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

FINAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 11.471.

Le bilan, compte de profits et pertes au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(00071/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

FINANCE ET GARANTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 58.207.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00072/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

GENIEBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signatures.

(00075/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

GEORGES BEAUMONT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.016.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(00076/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

GLOBAL INVESTMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.613.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Federigo Franzina, employé de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme
GLOBAL INVESTMENT HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00079/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.865.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(00080/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.449.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 447 du 30 septembre 1993;

les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 251 du 24 mai 1997, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 459 du 25 juin 1998 et en date du 17 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 649 du 14 septembre 1998.

La séance est ouverte à 9.40 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehrlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille trois cent cinquante actions (15.350) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 15.350.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, Cao, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00081/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

H20 INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00082/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

HALWIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.552.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Federico Franzina, employé de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

HALWIN INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00083/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIE S.A. établie à L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Louis-Michel-Nicolas Huberty, alors notaire de résidence à Hosingen, en date du 2 août 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 164 du 11 octobre 1972.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Franck Soive, ingénieur, demeurant à Metz (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Coupette, employé, demeurant à Longwy (France).

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant à L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la prédite société anonyme INDUSTRIE S.A..

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à l'unanimité des voix des actionnaires de modifier l'article 2 aliéna 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée de trente ans à partir du jour de sa constitution. La société peut être prorogée ou dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification de statuts. A la date d'échéance en 2002, la société sera prorogée automatiquement d'année en année».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: Soive, Coupette, Meisch, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998, vol. 846, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

N. Muller.

(00094/224/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INFEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 20.174.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

U. Jacobsen
Président

(00095/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 13.069.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00096/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 13.069.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 21 octobre 1998,

- les comptes au 30 juin 1998 sont approuvés à l'unanimité;

- un dividende de USD 4.100.000,- est déclaré;

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice sous revue;

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 octobre 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00097/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

IMMO LUX - AIRPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO LUX - AIRPORT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michaël Dandois, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d' acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un milliard quatre cent cinquante-deux millions de francs luxembourgeois (1.452.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard quatre cent cinquante-sept millions de francs luxembourgeois (1.457.000.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier mercredi du mois de février de chaque année à 14.00 heures au dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

4. Modification de l'article 21 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par elle le dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un milliard quatre cent cinquante-deux millions de francs luxembourgeois (1.452.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard quatre cent cinquante-sept millions de francs luxembourgeois (1.457.000.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,-LUF) par remboursement aux actionnaires du montant d'un milliard quatre cent cinquante-deux millions de francs luxembourgeois (1.452.000.000,- LUF) proportionnellement à leur participation dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder au remboursement aux actionnaires en observant les dispositions légales à ce sujet.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par mille quatre cent cinquante-sept (1.457) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du dernier mercredi du mois de février de chaque année à 14.00 heures au dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 21 alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par elle le dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Information

Le notaire a attiré l'attention des parties sur les dispositions de l'article 69 (2) à (4) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales et leur en a expliqué la portée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zimmer, C. Waucquez, M. Dandois et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

F. Baden.

(00091/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

IMMO LUX - AIRPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1998.

F. Baden.

(00092/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

IMMOBILIERE RIVOLI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 59.473.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 28 décembre 1998

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00093/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.199.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 518, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration.

(00098/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 mars 1998 à 11 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prennent fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00099/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 48.045.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 28 décembre 1998

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00100/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ITC INTERTRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.208.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 4, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Domiciliaire
Signature

(00101/742/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

J-WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1999.

Signatures.

(00102/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

JENNY REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.198.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(00103/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

KIRKLAND OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00104/637/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LOER GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 9, route de l'Europe.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 30 décembre 1998, vol. 175, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 décembre 1999.

Pour LOER GmbH
BUREAU COMPTABLE ERB
Signature

(00111/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LACSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 206, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.999.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signatures.

(00105/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.440.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 mai 1994 que:

1) ont été élus administrateurs de la société pour un mandat de six ans: MM. Charles Kaufhold, Yves Wagener et Gilbert J. F. Grosbusch.

2) a été élu commissaire aux comptes de la société pour un mandat de six ans: M. Jean-Marie Boden.

Luxembourg, le 6 mai 1994.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00106/269/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LIBRAIRIE DIDERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 17.298.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998, vol. 311, fol. 83, case 4-1,2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1999.

Signature.

(00109/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NEWS PAPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1999.

Signatures.

(00110/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

L'OR NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signatures.

(00114/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NEUCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 54.111.

Le siège de la société a été transféré avec effet immédiat d'Esch-sur-Alzette, 29, route de Belvaux, à L-4220 Esch-sur-Alzette, 9, route de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 1998.

Le Gérant
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00132/296/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LUCBETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B. 61.325

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 518, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration.

(00115/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LUXEQUIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, c/o Chantier ProfilArbed, Esch/Belval, B. P. 193.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00116/272/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LUX-HOPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00117/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

LUX V.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00118/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MAZZONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00119/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.820.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

Pour MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00120/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MONPLAISIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5564 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B. 16.666.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 17 décembre 1998, vol. 175, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00126/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MONPLAISIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5564 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B. 16.666.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 17 décembre 1998, vol. 175, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00127/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MORGANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.335.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

Pour MORGANA HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00128/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MELKAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.697.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELKAT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 147 du 1^{er} avril 1995.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille sept cent cinquante actions (1.750) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million sept cent cinquante mille francs français (FRF 1.750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède, l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, Cao, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00121/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MELKAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.697.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00122/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MT-SPECIALISTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B. 54.044.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

S. Willems
Gérant

(00129/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

MULLEBUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signatures.

(00130/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

OCCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B. 55.816.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(00138/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

OCCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B. 55.816.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(00139/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NEW HOTEL-RESTAURANT DU CHEMIN DE FER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signatures.

(00133/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND 3000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 29.133.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the sixth November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND 3000, a société d'investissement à capital variable (hereafter the «Fund») having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 29.133), incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, notary, on 8th November, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 9th January, 1989 which has been amended for the last time on 8th December, 1988 by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 9th January, 1988.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr David Bailey, Senior Manager, residing in Ehrlange, in the chair, who appointed as secretary Mrs Julie Redfern, private employee, residing in Hettermillen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Régine Body, private employee, residing in Libramont (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To appoint COMPAGNIE FIDUCIAIRE, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, as liquidator.
2. To fix the date of the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor.
3. To fix the date of the third meeting of shareholders to hear the report of the auditor and to decide the close of the liquidation of the Fund.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list 395,650 shares out of a total of 396,650 shares in issue are present or represented at the present Extraordinary General Meeting. Convening notices to this meeting had been sent on 15th October, 1998 by registered mail to the Shareholders.

IV. That the General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

After having noted that the Fund's life will expire on 7th November 1998, the meeting appoints as liquidator, with effect as of 7th November 1998, COMPAGNIE FIDUCIAIRE, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (the «Law») are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Fund.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

Second resolution

The meeting decides to fix the date of the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor on 1st December, 1998 at 10.00 a.m.

Third resolution

The meeting decides to fix the date of the third meeting of shareholders to hear the report of the auditor and to decide the close of the liquidation of the Fund on 22nd December, 1998 at 11.00 a.m.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six novembre

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND 3000, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 29.133), (ci-après le «Fonds») constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire, en date du 8 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 janvier 1989 qui a été amendé pour la dernière fois le 8 décembre 1988 par un acte de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 janvier 1989.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. David Bailey, Senior Manager, demeurant à Ehlinge, qui désigne comme secrétaire Mme Julie Redfern, employée privée, demeurant à Hettermillen.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Régine Body, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire pour ordre du jour:

1. Nomination de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, comme liquidateur.

2. Fixation de la date de la seconde assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire à la liquidation.

3. Fixation de la date de la troisième assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du commissaire à la liquidation et qui décidera la clôture de la liquidation du Fonds.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que 395.650 actions d'un total de 396.650 actions émises sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. Les convocations à cette assemblée ont été expédiées le 15 octobre 1998 par lettre recommandée aux actionnaires.

IV. Que l'Assemblée Générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir noté que la durée du Fonds se termine le 7 novembre 1998, l'assemblée nomme comme liquidateur, avec effet au 7 novembre 1998, la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 de la loi sur les sociétés commerciales (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, même dans le cas où elle est requise par loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures du Fonds.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la deuxième assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire à la liquidation au 1^{er} décembre 1998 à 10.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date pour la troisième assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du commissaire à la liquidation et qui décidera de la clôture de la liquidation du Fonds au 22 décembre 1998 à 11.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivie d'une version française, à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Bailey, J. Redfern, R. Body, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 1998, vol. 407, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 1998.

E. Schroeder.

(00135/228/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NILESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.

R. C. Luxembourg B. 61.228.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signatures.

(00134/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PAPALA-PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00140/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NURTAB S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Steinsel, rue J. F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 39.390.

Im Jahre ein tausendneunhundertachtundneunzig, den sechszehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch an der Alzette.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft NURTAB S.A. mit Sitz in Steinsel, rue J. F. Kennedy, eingetragen im Firmenregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 39.390,

gegründet gemäss Urkunde von Notar Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 24. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 298 vom 6. Juli 1992.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Manutschehr Bayani Keyvani, Diplomingenieur, wohnhaft zu Mamer, 33, rue Jean Wester.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Abbas Rafii, Geschäftsmann, wohnhaft zu Mamer, 54, rue Mont Royal.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Fräulein Liliane Neu, Notarschreiberin, wohnhaft in Tarchamps.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Zahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, unterzeichnet von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar.

Diese Liste, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden mit dieser Urkunde einregistriert.

II.- Dass aus vorerwähnter Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die 3.500 (dreitausendfünfhundert) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 3.500.000.- (drei Millionen fünfhunderttausend Franken) darstellen, rechtmässig vertreten sind, so dass die Versammlung gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um LUF 19.500.000.- (neunzehn Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken), um es von seinem jetzigen Stand von LUF 3.500.000.- (drei Millionen fünfhunderttausend Franken) auf LUF 23.000.000.- (dreundzwanzig Millionen Franken) zu bringen durch Einverleibung von Schuldforderungen der Aktionäre und durch Schaffung und Ausgabe von 19.500 (neunzehntausendfünfhundert) neuen Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.000.- (eintausend Luxemburger Franken) pro Aktie und durch Zeichnung derselben Aktien durch die bestehenden Aktionäre.

Abänderung diesbezüglich des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 23.000.000,-), eingeteilt in dreiundzwanzigtausend (23.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) je Aktie.»

2.- Bestätigung der Ernennungen der Verwaltungsräte und des Kommissars.

3.- Verschiedenes.

Nachdem Vorstehendes von der Generalversammlung gutgeheissen wurde, nahm die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um LUF 19.500.000,- (neunzehn Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von LUF 3.500.000,- (drei Millionen fünfhunderttausend Franken) auf LUF 23.000.000,- (dreiundzwanzig Millionen Franken (LUF 23.000.000,-) zu bringen, durch Einverleibung in das Gesellschaftskapital von und zu Lasten der Gesellschaft bestehenden, sicheren und sofort fälligen Schuldforderungen wodurch dieselben bis zum einverleibten Betrag getilgt werden und durch die Schaffung und Ausgabe von 19.500 (neunzehntausendfünfhunderttausend) Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken), welche mit denselben Rechten und Pflichten wie die schon bereits bestehenden Aktien behaftet sind.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Aktionäre im Verhältnis ihrer bestehenden Aktienanteile zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen.

Zeichnung - Zahlung

Die neu ausgegebenen Aktien werden wie folgt gezeichnet:

Herr Manutschehr Bayani Kayvani, vorgeannt, siebentausendachthundert Aktien	7.800
IRECO SA, mit Sitz in Steinsel, rue J. F. Kennedy, hier vertreten durch Herrn Abbas Rafii, vorgeannt, siebentausendachthundert Aktien	7.800
Herr Ruhollah-Foad Taheri, Facharzt, wohnhaft in Österreich, eintausendneunhundertfünfzig Aktien	1.950
Herr Ali Nourinejad, Privatbeamter, wohnhaft in Kehlen, 1, rue des Romains, eintausendneunhundertfünfzig Aktien	1.950
Total: neunzehntausendfünfhundert	19.500

Die Aktien werden gezeichnet und voll eingezahlt bis zu ihrem vollen Nominalwert durch endgültigen und unwider-rüflichen Verzicht der Aktionäre auf ihre Schuldforderungsansprüche der Gesellschaft NURTAB S.A. gegenüber genanntem Betrag.

Dieses Einbringen wurde gemäss Artikel 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften begutachtet von der Firma HENSCHEN-HAAS, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 20, rue Tony Neumann, deren Schlussfolgerung lautet wie folgt:

«3. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de l'incorporation des créances actionnaires qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 19.500 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- totalisant LUF 19.500.000,-.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Monique Henschen-Haas
Réviseur d'Entreprises.»

Besagtes Gutachten ne varietur gezeichnet, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 5, erster Absatz der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 23.000.000,-) eingeteilt in dreiundzwanzigtausend (23.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) je Aktie.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die nachstehenden Ernennungen der Verwaltungsräte und des Kommissars jeweils für die Dauer von sechs Jahren:

- Herr Manutcher Bayani-Keyvani, Diplomingenieur, wohnhaft in Mamer, 33, rue Jean Wester,

- Herr Abbas Rafii, Geschäftsmann, wohnhaft zu Mamer, 54, rue Mont Royal,

- Herr Ali Nourinejad, Privatbeamter, wohnhaft in Bereldingen, 15, Cité Grand-Duc Jean, werden als Verwaltungsratsmitglieder bestätigt.

Herr Abbas Rafii, vorgeannt wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Herr Manutcher Bayani-Keyvani wird als Geschäftsführer bestätigt.

Frau Jutta Bayani-Schumacher wird in ihrer Funktion als Kommissar für weitere sechs Jahre bestätigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, wird auf 265.000,- LUF (zweihundertfünfundsechzigtausend Franken) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung abgeschlossen.

Und nach Vorlesung an die Kompartmenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bayani Keyvani, A. Rafii, Neu, A. Nourinejad, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1998, vol. 846, fol. 58, case 4. – Reçu 195.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Esch an der Alzette, den 22. Dezember 1998.

B. Moutrier.

(00136/272/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

NURTAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, rue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.390.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(00137/272/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B. 47.394

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration

Signature

(00141/713/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B. 47.394

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 518, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration

Signature

(00142/713/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PEINTURE GUNTHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 5, rue de l'Eglise.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Edmond Gunther, retraité, demeurant à L-4475 Belvaux, 85, rue d'Obercorn,

2) Monsieur Nico Gunther, peintre, demeurant à L-4435 Soleuvre, 42, rue de la Croix,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PEINTURE GUNTHER, S.à r.l., avec siège à L-4435 Soleuvre, 42, rue de la Croix,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 259 du 2 juillet 1991.

les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 851, du 23 novembre 1998.

Ensuite les comparants, se considérant comme dûment convoqués et représentant l'intégralité du capital social de ladite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Les associés décident de transférer à partir du 1^{er} janvier 1999 le siège social de la société à L-4994 Schouweiler, 5, rue de l'Eglise et de mettre l'article premier des statuts en concordance avec cette résolution prise, lequel aura donc dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schouweiler.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gunther, N. Gunther, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1998, vol. 846, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1998.

B. Moutrier.

(00146/272/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PEINTURE GUNTHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 5, rue de l'Eglise.

Statuts coordonnés au 16 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00147/272/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PARTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.589.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme comme nouvel administrateur M. Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

PARTEX INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00143/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998, vol. 311, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00145/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

P.K. INTER-TRADING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R. C. Luxembourg B 58.790.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Paul Koch, indépendant, demeurant à L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée P.K. INTER-TRADING, avec siège social à L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck, R. C. Luxembourg B. numéro 58.790, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 377 du 15 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 464 du 26 juin 1998.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est constaté que Madame Arlette Kuhn, a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la prédite société à Monsieur Paul Koch, préqualifié.

Cette cession de part est approuvée conformément à l'article sept des statuts et le comparant la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de part sociale ci-avant mentionnée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante.

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune.

Les parts sociales sont détenues par Monsieur Paul Koch, indépendant, demeurant à L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

Monsieur Paul Koch, est nommé gérant unique avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Koch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1998, vol. 504, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 1998.

J. Seckler.

(00148/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

P.K. INTER-TRADING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R. C. Luxembourg B 58.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 1998.

J. Seckler

Le Notaire

(00149/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PARTILIMMOB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.

R. C. Luxembourg B 55.818.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00144/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PRICE AND QUALITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.

EXTRAIT

La société anonyme PRICE AND QUALITY S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 471 du 29 août 1997.

Qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1998, volume 846, folio 57, case 9,

- que le siège social de la société a été transféré de L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert;

- que l'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction, à savoir:

a) la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE D'INNOVATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé CIII, avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks;

b) la société anonyme M & C GROUP S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

- que l'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat.
 - que sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des anciens:
 - a) CARPE DIEM ENTERPRISES Ltd, avec siège social à Victoria House, Paul Street 64, London EC24NA (GB);
 - b) Monsieur Serge de Blust, commerçant, demeurant au 15, Jean Martin Van Liederlaan, B-1701 Bilbeek.
 Leur mandat viendra à échéance en 2004.
 - que l'assemblée a accepté la démission de la société ASTEC HOLDING ASSOCIATES Ltd, avec siège social 303, Aarti Chambers Mont Fleuri Victoria Mahé, Seychelles en tant que commissaire aux comptes de la société.
 - que l'assemblée a accordé décharge pleine et entière à ladite société ASTEC HOLDING ASSOCIATES Ltd, pour l'exercice de son mandat.
 - qu'est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de l'ancien: BUSINESS IS BUSINESS S.A., avec siège social à L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert. Son mandat viendra à échéance en 2004.
- Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Kessler.

(00152/219/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PRICE AND QUALITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.

R. C. Luxembourg B 59.394.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00153/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PLATRERIE GIOMBETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Huncherange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00150/612/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.577.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRO-EXPANSIA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, n° 646 du 19 décembre 1995, modifiée suivant acte du même notaire le 8 septembre 1998, dont la publication au Mémorial C est en cours.

L'assemblée désigne comme président M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Viviane Stecker employée, demeurant à Niederfeulen.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Augmentation du capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois) à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

(b) Souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société PROMEDIA S.A., avec siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

(c) Souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société EXPANSIA EUROPA S.A., avec siège à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

(d) Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital est fixé à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) représenté par 60.000 (soixante mille) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois) à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société PROMEDIA S.A., avec siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, ici représentée par M. Jean-Paul Goerens, prédit, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 1998.

Faisant suite à cette acceptation, la société PROMEDIA S.A. déclare souscrire à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 10.000 (dix mille) actions nouvelles souscrites par la société PROMEDIA S.A. ont été libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société EXPANSIA EUROPA S.A., avec siège à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, ici représentée par M. Jean-Paul Goerens, prédit, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 1998.

Faisant suite à cette acceptation, la société EXPANSIA EUROPA S.A. déclare souscrire à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 10.000 (dix mille) actions nouvelles souscrites par la société EXPANSIA EUROPA S.A. ont été libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) représenté par 60.000 (soixante mille) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance qui a débuté à 14.15 heures a été levée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 270.000,- (deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, les membres du bureau ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Goerens, T. Dahm, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 13, case 11. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

F. Baden.

(00154/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

F. Baden.

(00155/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

**RICEPUTI, AVERSANO, BERTI ET PEZZAN, S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. RICEPUTI, AVERSANO ET BERTI, S.e.n.c.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 28, rue du Marché-aux-Herbes.

Les statuts coordonnés au 10 août 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00162/272/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PMG GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1998.

Signature.

(00151/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PROVAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 1998

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de M. John Weber, M. Jean-Marie Theis et M. André Heusbourg de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 28 décembre 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

1. M. Eric Beuillé
2. M. Luc Leroi
3. FLUXINTER S.A.

nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., ayant son siège social à Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 28 décembre 1998.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer HRT REVISION établie et ayant son siège social à Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00156/019/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ROLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLUB S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 140 du 1^{er} avril 1993,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 167 du 11 avril 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents actions (3.500) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité

du capital social de trente-cinq millions de francs français (FRF 35.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changeement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, Cao, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00164/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ROLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00165/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.241.

Constituée par acte de M. Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 270 du 2 décembre 1976. Statuts modifiés en date du 5 mars 1986 par acte devant M. Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 150 du 6 juin 1986, en date du 8 novembre 1988 par acte au Mémorial C n° 22 du 27 janvier 1989, en date du 5 juillet 1993 par acte devant M. Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 432 du 17 septembre 1993 en date du 31 août 1993 par acte devant M. Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 516 du 29 octobre 1993 et en date du 4 novembre 1997 par acte devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 100 du 16 février 1998.

Extrait de la délibération de Conseil d'Administration du 6 novembre 1998

Le conseil, en sa réunion du 6 novembre 1998, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

composition du conseil d'administration et pouvoirs.

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arrigo Mancini comme administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Arrigo Mancini, le conseil coopte Monsieur Giulio Cesare Marzano comme administrateur.

En référence à la délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration en date du 27 octobre 1995, le conseil accorde à Monsieur Giulio Cesare Marzano la signature «A» et retire la signature «A» accordée le 25 juin 1992 à Monsieur Arrigo Mancini.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour extrait conforme

SERVITIA

Société Anonyme

Dr Cl. Deschenaux

Président

Dr A. Lanteri

Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00176/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

PUBLI-GRAPHICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B. 29.023

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour PUBLI-GRAPHICS HOLDING S.A.

Signature

(00157/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

RDS INTERNATIONAL, L.L.C.

Siège social: 2905 Wilson Avenue, S. W. Suite 200, Grandville, MI 49418, USA.
Succursale: L-8353 Garnich, 14, Rixegoard
R. C. Luxembourg B 58.097.

EXTRAIT

Le siège social de la succursale de Luxembourg a été transféré au 14, Rixegoard, L-8353 Garnich.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 515, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00158/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.221.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 518, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration.

(00159/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.221.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 février 1998 à 10 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00160/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grande-Rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société SAIPEM LUXEMBOURG S.A. en date du 14 décembre 1998 tenue par résolution circulaire unanime que:

Monsieur Giuilo Bozzini ayant démissionné, à effet d'aujourd'hui, de ses fonctions d'administrateur de la société, il a été décidé de le remplacer en désignant Monsieur Daniele Rossi, directeur, né à Pontremoli (Italie), le 4. 8. 1960 et demeurant à Pontremoli (Italie), Via Roma 56- comme administrateur.

Monsieur Daniele Rossi est désigné comme administrateur du groupe A.

La ratification de la désignation de Monsieur Daniele Rossi désigné en remplacement de Monsieur Giulio Bozzini et la question de la décharge à accorder à Monsieur Giulio Bozzini seront à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00168/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

RESIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B. 54.295.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00161/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

STRUWELPETER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

FIDUCIAIRE
VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(00190/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SCHINDLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 3.896.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signatures.

(00169/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SCIENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 10.424.

Les comptes annuels au 30 juin 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 99, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 décembre 1998

L'assemblée générale a décidé de réélire comme administrateurs Monsieur Gérard J. Meyer, Monsieur Dominique J. Graz et Monsieur Xavier Cruzado et comme commissaire aux comptes STG-COOPERS & LYBRAND S.A. (anciennement SOCIETE FIDUCIAIRE SUISSE - COOPERS & LYBRAND S.A.), établie à 50, avenue Giuseppe-Motta, Case postale 417, CH-1211 Genève 16. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCIENTOR S.A.
Signature

(00170/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SEMPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 23.291.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 12 mai 1995 que:

1) ont été élus administrateurs de la société pour un mandat de six ans: MM. Charles Kaufhold, Yves Wagener et Gilbert J. F. Grosbusch;

2) a été élu commissaire aux comptes de la société pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société: M. Jean-Marie Boden.

Luxembourg, le 12 mai 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00173/296/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A.).**
Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.514.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second day of December.
Before the undersigned Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 18, 1997, published in the Mémorial on July 1, 1997, number 339 (the «corporation»).

The meeting was opened at 3 p.m. with Mrs Emer Falvey, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon. The meeting elected as scrutineer Mrs Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda:

1. Change of the name of the corporation from SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A. to SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.;

2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;

3. Amendment of the corporate purpose by insertion of a new paragraph after the fourth paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation to provide that the corporation may provide domiciliation, administration, management, control and supervision, accounting and agency services to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest or in which its direct or indirect shareholders have a participation or a direct or indirect interest;

4. Insertion of a new paragraph after the final paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation;

5. Insertion of a new paragraph after the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation;

6. Insertion of two new paragraphs after the final paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation;

7. Amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation;

8. Amendment of the first paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation;

9. Acceptance of the resignation of Mr Jeffrey Cozad as a director of the corporation and the appointment of Mr Christopher W. House III as a director of the corporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the corporation from SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A. to SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.

Second resolution

Pursuant to the foregoing resolution, the meeting resolves to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the corporation so as to read as follows:

Art. 1. There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.».

Third resolution

The meeting resolves to change the corporate purpose of the corporation by inserting a new paragraph after the fourth paragraph of Article 4 so as to read as follows:

Art. 4. (Fifth paragraph). The corporation may provide domiciliation, administration, management, control and supervision, accounting and agency services to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest or in which its direct or indirect shareholders have a participation or a direct or indirect interest.

Fourth resolution

The meeting resolves to insert a new paragraph after the final paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 6. (Fourth paragraph). The corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation or, at its request,

of any other company of which the corporation is a shareholder or a creditor and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The corporation shall advance litigation-related expenses to a director or officer if the corporation's legal counsel determines that indemnification by the corporation is likely and if the director or officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

Fifth resolution

The meeting resolves to insert a new paragraph after the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8. (Second paragraph).** Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature of and reasons for the emergency shall be mentioned in the notice.»

Sixth resolution

The meeting resolves to insert two new paragraphs after the final paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8. (Fifth paragraph).** The minutes of the meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (if any) or, in his absence, by any one director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any one director.»

«**Art. 8. (Sixth paragraph).** The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes forming evidence of the resolution.»

Seventh resolution

The meeting resolves to amend Article 10 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 10.** The corporation shall be bound by the sole signature of any director or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

Eighth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation to read as follows.:

«**Art. 16. (First paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg-City at the registered office of the corporation or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of June at 9.30 a.m.»

Ninth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr Jeffrey Cozad as a director of the corporation. The meeting resolves to appoint Mr Christopher W. House III, company director, residing in Luxembourg as a director of the corporation with immediate effect and until the annual general meeting of 1999.

There being no further business, the meeting is terminated. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial le 1^{er} juillet 1997, numéro 339 (la «société»).

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Emer Falvey, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A. en SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

3. Changement de l'objet social de la société par l'insertion d'un nouveau paragraphe après le quatrième paragraphe

de l'Article 4 des statuts pour permettre à la société de fournir des services de domiciliation, d'administration, de gestion, de contrôle et de surveillance, de comptabilité ainsi que des services d'agent ou de mandataire à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou dans lesquelles ses actionnaires directs ou indirects détiennent une participation ou ont un intérêt direct ou indirect.

4. Insertion d'un nouveau paragraphe après le dernier paragraphe de l'Article 6 des statuts;

5. Insertion d'un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts;

6. Insertion de deux nouveaux paragraphes après le dernier paragraphe de l'Article 8 des statuts;

7. Modification de l'Article 10 des statuts;

8. Modification du premier paragraphe de l'Article 16 des statuts.

9. Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Cozad en tant qu'administrateur de la société et nomination de Monsieur Christopher W. House III comme nouvel administrateur de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de SECURITY CAPITALI (EU) HOLDINGS S.A. en SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société par l'insertion d'un nouveau paragraphe après le quatrième paragraphe de l'Article 4 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 4. (Cinquième paragraphe)**. La société peut offrir des services de domiciliation, d'administration, de gestion, de contrôle et de surveillance, de comptabilité ainsi que des services d'agent ou de mandataire à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou dans lesquelles ses actionnaires directs ou indirects détiennent une participation ou ont un intérêt direct ou indirect.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe après le dernier paragraphe de l'Article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 6. (Quatrième paragraphe)**. La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef. La société avancera à l'administrateur ou au fondé de pouvoir les frais en relation avec tout procès, si l'avocat-conseil de la société décide que l'indemnisation par la société est probable et si l'administrateur ou le fondé de pouvoir consent à repayer toute avance s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à cette indemnisation.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 8. (Deuxième paragraphe)**. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer deux nouveaux paragraphes après le dernier paragraphe de l'Article 8 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 8. (Cinquième paragraphe).** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président (le cas échéant) ou, en son absence, par un administrateur. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un administrateur.»

«**Art. 8. (Sixième paragraphe).** Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16. (Premier paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à neuf heures trente du matin à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey Cozad comme administrateur de la société. L'assemblée décide de nommer Monsieur Christopher W. House III, administrateur de société, demeurant à Luxembourg comme administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: E. Falvey, N. Weyrich, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

F. Baden.

(00171/200/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

F. Baden.

(00172/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

**M.F.I.C. TRADE LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. SERVICES - LOCATIONS - VENTES, S.à .r.l.).**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 52.418.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jacques Graindorge, administrateur de société, demeurant à B-6001 Marcinelle, rue Emile Vandervelde, 21,

ici représenté par Madame Laurence Marlier, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Marcinelle, le 7 décembre 1998.

2) Monsieur Jean-Marie Marlier, administrateur de société, demeurant à B-5020 Flawinne, rue des Pâquerettes, 14, ici représenté par Madame Laurence Marlier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Flawinne, le 7 décembre 1998.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité SERVICES - LOCATIONS - VENTES, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.418, constituée suivant acte notarié en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 2 décembre 1995, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts sociales constatée par l'assemblée générale des associés du 12 novembre 1998, l'assemblée décide de modifier l'article 5, deuxième alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Répartition des parts sociales:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jacques Graindorge, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) Monsieur Jean-Marie Marlier, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en M.F.I.C. TRADE LUX.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de M.F.I.C. TRADE LUX.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à Esch-sur-Alzette, 5, rue Bolivar.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la société Monsieur Jean-Marie Marlier, administrateur de société, demeurant à B-5020 Flawinne, rue des Pâquerettes 14.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Marlier, et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

F. Baden.

(00174/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

M.F.I.C. TRADE LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 52.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

F. Baden.

(00175/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.243.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

SIXTON HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00178/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B. 52.218.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 28 décembre 1998

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00163/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SPECTRUM TECHNOLOGY RESEARCH & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.238.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 14, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signatures.

(00189/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SIRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

FIDUCIAIRE

VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(00177/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

S.C.A.C. S.A.,**SOCIETE COMMERCIALE DE L'AIRCONDITIONNEMENT ET DU CHAUFFAGE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE COMMERCIALE DE L'AIR-CONDITIONNEMENT ET DU CHAUFFAGE en abrégé S.C.A.C. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 31 juillet 1990, numéro 256.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Carlo Heylen, administrateur de sociétés, demeurant à Lier (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 125 actions en circulation, 125 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ADEBAR NV, avec siège social à B-2500 Lier, Baron Carolyaan, 45.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Weber, J. Theis, C. Heylen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 novembre 1998, vol. 407, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 1998.

E. Schroeder.

(00179/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 24.300.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lertz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Dr. Jürgen Kaufmann, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Ulrika Oppenhäuser-Mühlen, Diplomkauffrau, demeurant à Luxembourg,

agissant en leurs qualités de mandataire de la société anonyme SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 210 du 24 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 20 décembre 1996,

en vertu des pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration prise en sa réunion du 30 juin 1998.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise avec elles aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) La société SOCIETE DU MADAL S.A. a un capital souscrit de sept millions sept cent soixante-seize mille deux cent quarante francs français (7.776.240,- FRF), représenté par sept cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre (777.624) actions d'une valeur nominale de dix francs français (10,- FRF), toutes les actions étant entièrement libérées.

2) Suivant résolution prise lors de l'assemblée générale du 15 octobre 1996, le capital autorisé de la société est fixé à cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), représenté par cinq millions (5.000.000) actions d'une valeur nominale de dix francs français (10,- FRF) chacune.

Par la même résolution, des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq années à partir de ladite résolution, d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil d'Administration étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission et en acceptant la libération par compensation avec des créances.

En date du 30 juin 1998, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de sept cent trente-deux mille neuf cent quarante francs français (732.940,- FRF) pour le porter de son montant actuel sept millions sept cent soixante-seize mille deux cent quarante francs français (7.776.240,- FRF) à huit millions cinq cent neuf mille cent quatre-vingts francs français (8.509.180,- FRF) par la création et l'émission de soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (73.294) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix francs français (10,- FRF) chacune, à libérer à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission de dix francs français (10,- FRF) par action, soit une prime globale de sept cent trente-deux mille neuf cent quarante francs français (732.940,- FRF).

Le Conseil d'Administration a autorisé et accepté la souscription des soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-quatorze (73.294) actions nouvelles par l'un des actionnaires et en a accepté la libération intégrale par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles existant au profit du souscripteur et à charge de la société MADAL (LUXEMBOURG) S.A., en annulation de ces créances à concurrence d'un million quatre cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingts francs français (1.465.880,- FRF).

Le comparant remet notamment au notaire instrumentant pour être annexé aux présentes, un exemplaire du rapport établi par le réviseur d'entreprises INTERAUDIT S.à r.l., Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et dont les conclusions sont les suivantes:

«Based on the verification carried out, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of shares to be issued as consideration together with the share premium.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.»

3) Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à huit millions cinq cent neuf mille cent quatre-vingts francs français (8.509.180,-FRF), représenté par huit cent cinquante mille neuf cent dix-huit (850.918) actions d'une valeur nominale de dix francs français (10,- FRF) chacune, entièrement libérées.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 140.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 9.015.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Kaufman, U. Oppenhäuser-Mühlen et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 1998, vol. 462, fol. 15, case 4. – Reçu 90.150 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 décembre 1998.

A. Lentz.

(00182/221/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 24.300.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 décembre 1998.

A. Lentz.

(00183/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

STASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.748.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STASIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 152 du 4 avril 1995.

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-sept mille cinq cents actions (37.500) d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions sept cent cinquante mille francs français (FRF 3.750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, Cao, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00187/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

STASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.748.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00188/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE BOISSONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.649.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 518, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration.

(00180/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE BOISSONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 1998 à 15.30 heures

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luc Leroi au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00181/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

STOCK AMERICAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1998, vol. 310, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

FIDUCIAIRE

VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(00186/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 36.073.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the tenth of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 36.073.

The meeting is opened at 11.30 a.m. being in the chair, Mr Philippe Visconti, employé de banque, residing at Audin-le-Tiche / France,

who appoints as secretary Mr Jean-Christian Six, employé privé, residing at Namur / Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Jean, employée privée, residing at Volmerange-les-Mines / France, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Amendment of Article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The Corporation is established for a period which shall expire on 31 December 2000. The Corporation may be dissolved at any time prior the end of its lifetime by a shareholders' resolution adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The presence quorum required by law for the points of the Agenda is at least one half of the Shares outstanding and resolutions on the items of the Agenda have to be adopted by an affirmative vote of two thirds of the shares present or represented. Each share is entitled to one vote.

All the shares are in registered form.

The present meeting has been convened by notices sent to all shareholders by registered mail on November 26, 1998 evidence of which was given to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 416,262.62850 shares existing on December 10, 1998, 341,162.9776 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change Article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The Corporation is established for a period which shall expire on 31 December 2000. The Corporation may be dissolved at any time prior the end of its lifetime by a shareholders' resolution adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.»

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 12.00 a.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.073.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche / France,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Christian Six, employé privé, demeurant à Namur / Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines / France.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société est établie pour une période expirant le 31 décembre 2000. La société peut être dissoute avant la fin de sa durée à n'importe quel moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi pour les points de l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont toutes nominatives.

L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 26 novembre 1998, dont la preuve est fournie à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 416.262,62850 actions existantes au 10 décembre 1998, 341.162,9776 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société est établie pour une période expirant le 31 décembre 2000. La société peut être dissoute avant la fin de sa durée à n'importe quel moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Visconti, J.-Ch. Six, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 1999.

R. Neuman.

(00193/226/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 36.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00194/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SULAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PATTISHALL HOLDINGS LIMITED, une société de droit des lies Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbott Building, P.O.B. 3186, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 7 octobre 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

– La société anonyme SULAM S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 30 janvier 1996 numéro 56.

– Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 30 juillet 1998, numéro 557.

– La société a actuellement un capital social de soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.

– Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir PATTISHALL HOLDINGS LIMITED.

– L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SULAM S.A.

– Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société

– Il donne décharge pleine et entière aux administrateur et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SULAM S.A.

Les livres et documents comptables de la société SULAM S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Cervino, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 1998, vol. 406, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 1998.

E. Schroeder.

(00191/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETES DE PARTICIPATIONS MECANIKES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.826.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

SOCIETES DE PARTICIPATIONS
MECANIKES ET INDUSTRIELLES S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00184/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INVESTITORI ASSOCIATI SRL.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.955.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur M. Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS
INVESTITORI ASSOCIATI SRL
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00185/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TECH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.760.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur Mme Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, en remplacement de M. Gian Luca Pozzi, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, conformément aux statuts et à la loi.

Pour extrait conforme
TECH INVESTMENT HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 518, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00192/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(00195/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(00196/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.750.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TORM S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 152 du 4 avril 1995.

La séance est ouverte à 9.10 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-sept mille cinq cents actions (37.500) d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions sept cent cinquante mille francs français (FRF 3.750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00197/219/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.750.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1998.

F. Kessler.

(00198/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TOWER HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 31.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00199/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TOWER HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 31.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

(00200/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ENSCH SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 1, avenue Salentyne.

R. C. Diekirch B 436.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1998, vol. 262, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90016/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 janvier 1999.

TRASAGHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 33.023.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1998, vol. 518, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature.

(00201/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Spa (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

2.- CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Pascal Collard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions**Art. 5. Capital social.**

Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transmission et Cession des actions.

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III. Conseil d'administration**Art. 9. Conseil d'administration.**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur(s)-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieu et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateurs,

associés, fondés de pouvoir ou employés. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou telle opération.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la société.

Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des administrateurs.

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième lundi du mois de novembre à 10.00 heures et pour la première fois en 2000. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, Vote.

Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1999.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 24. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Lois applicables**Art. 25. Lois applicables.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 25 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant à Strassen;
- 3) Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Spa (Belgique).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2000.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2000.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en Conseil et, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Contier préqualifié est nommé administrateur-délégué; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Collard, D. Coheur, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 846, fol. 63, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1998.

F. Kessler.

(00209/219/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1999.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 46.649.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 46.649, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 1. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 187 vom 13. Mai 1994.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 20. Januar 1998.

Die Versammlung wird um acht Uhr fünfundvierzig unter dem Vorsitz von Herrn François Winandy, diplômé EDHEC, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Valerie Chaumier, Privatangestellte, wohnhaft in Breistroff-La-Petite.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., wohnhaft in Arlon.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Umwandlung von Artikel zwei der Satzung, um diesem Artikel folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industrielle, kommerzielle, finanzielle, bewegliche oder unbewegliche Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

2. Verschiedenes.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III.- Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV.- Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 der Satzung abzuändern um diesem Artikel folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industrielle, kommerzielle, finanzielle, bewegliche oder unbewegliche Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher

Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.»

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 11 wie folgt abgeändert:

Art. 11. Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Winandy, V. Chaumier, J.-M. Nicolay, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung.

Luxemburg, den 22. Dezember 1998.

F. Baden.

(00202/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 janvier 1999.

F. Baden.

(00203/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 1999.

EUROPEAN WASTE CONTROL, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1452 Luxemburg, 60, rue Théodore Eberhard.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Ist erschienen:

Herr Dirk Buchholtz, Kaufmann, Wirtschaftsjurist, zu L-1452 Luxemburg, 60, rue Théodore Eberhard wohnend, hier vertreten durch Herrn Marc Theisen, Rechtsanwalt, zu Luxemburg wohnend, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 14. Dezember 1998, welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch Herrn Marc Theisen und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der vorgenannte Komparent gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung EUROPEAN WASTE CONTROL, GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Organisation von Seminaren zum europäischen Abfallrecht;
- die Herausgabe von Büchern, Zeitschriften, Zeitungen zum europäischen Abfallrecht;
- die Herausgabe eines Ranking Abfallentsorgung in Europa;
- die Kontrollaufgaben bei Abfallentsorgungsvorgängen in allen europäischen Ländern.

Die Gesellschaft kann jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäß Artikel 1690 des Code Civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

Art. 7. Der oder die Geschäftsführer werden von dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer ernannt.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann. Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 8. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung. Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, so sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Fall nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Beschlüsse der Einmanggesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter. Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzulegen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 12. Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 13. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einem vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle ist das Gesetz vom 10. August 1915 sowie dessen Abänderungsgesetze anwendbar.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Zeichnung der Gesellschaftsanteile

Alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet von Herrn Dirk Buchholtz, vorbenannt.

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so daß ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend luxemburgischen (500.000,- LUF) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr dreissigtausend luxemburgische Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Geschäftsführer

Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird Herr Frank Schikarski, Diplombetriebswirt, zu D-36251 Bad-Hersfeld, 84, Lappenlied wohnend, ernannt. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

Sitz der Gesellschaft

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1452 Luxemburg, 60, rue Théodore Eberhard.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: M. Theisen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 1998, vol. 414, fol. 45, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Für gleichlautende Abschrift, auf freiem Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 30. Dezember 1998.

A. Weber.

(00218/236/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1999.